



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



La Région

Lorraine

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Lorraine

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2020 - 31/12/2020
Version	2020.0
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	Comité de suivi du 14 au 25 juin 2021
Date d'approbation par le comité de suivi	25/06/2021

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP041
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Lorraine
Période de programmation	2014 - 2020
Version	10.1
Numéro de la décision	C(2019)6932
Date de la décision	23/09/2019
Autorité de gestion	Région Grand Est
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement _ Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	12
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	31
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	32
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	32
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	35
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	36
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	36
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	36
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	37
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	40
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	41
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	41
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	44
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	45
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	45
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	48
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	50
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	50
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	50
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	51
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	56

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	58
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	59
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	60
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	61
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	63
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	64
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	65
Annexe II	66
Documents	77

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2020			0,07	2,69	2,60
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2020			2,00	1,67	120,00
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2020			1 073,00	21,46	5 000,00
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2020	10,70	64,51	10,70	64,51	16,59	
	2014-2019	7,80	47,02	7,80	47,02		
	2014-2018	5,01	30,20				
	2014-2017	7,34	44,25	3,48	20,98		
	2014-2016	3,63	21,88	1,15	6,93		
	2014-2015	3,33	20,08	0,29	1,75		
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 149 894,80	49,28	214 531,40	9,19	2 333 333,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	44 991 451,87	73,95	29 601 925,34	48,66	60 839 603,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	649 285,14	20,35	124 266,68	3,90	3 190 379,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	46 790 631,81	70,51	29 940 723,42	45,12	66 363 315,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2020	7,87	83,03	7,87	83,03	9,48
		2014-2019	6,84	72,16	6,84	72,16	
		2014-2018	5,43	57,29	5,43	57,29	
		2014-2017	11,05	116,58	3,95	41,67	
		2014-2016	10,51	110,88	2,61	27,54	
		2014-2015	6,34	66,89	0,70	7,39	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	27 959 812,00	67,99	20 975 856,44	51,01	41 121 500,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	27 959 812,00	67,99	20 975 856,44	51,01	41 121 500,00

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)		2014-2020			172,00	52,12	330,00
		2014-2019			136,00	41,21	
		2014-2018					
		2014-2017			32,00	9,70	
		2014-2016			18,00	5,45	
		2014-2015			67,00	20,30	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	8 584 923,96	109,69	4 188 378,68	53,52	7 826 430,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 984 743,27	65,88	2 745 083,12	60,59	4 530 274,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	331 987,57	11,53			2 878 466,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	11 901 654,80	78,12	6 933 461,80	45,51	15 235 170,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2020					0,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)		2014-2020			1,03	58,86	1,75
		2014-2019			0,78	44,57	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	13 416 657,92	53,98	11 428 913,17	45,98	24 854 209,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	13 416 657,92	53,98	11 428 913,17	45,98	24 854 209,00

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		2014-2020					0,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha)		2014-2020					30,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					27 016,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					27 016,00

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020					0,88
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2020					0,88
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2020					0,88
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020			15,58	561,27	2,78
	2014-2019			15,37	553,71	
	2014-2018					
	2014-2017			6,35	228,76	
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à	2014-2020			15,74	155,61	10,12

améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2019			15,60	154,23	
		2014-2018					
		2014-2017			6,52	64,46	
		2014-2016			0,05	0,49	
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2020			16,35	277,17	5,90
		2014-2019			16,17	274,12	
		2014-2018					
		2014-2017			7,29	123,58	
		2014-2016			4,96	84,08	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	50 340 699,96				
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	4 960 318,01	74,57	2 770 147,42	41,64	6 652 110,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 586 060,60	26,37	584 419,51	9,72	6 014 615,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	72 839 305,43	74,71	53 995 577,87	55,38	97 492 016,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	63 150 304,05	155,10	34 357 118,94	84,38	40 716 184,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					26 666,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	214 183 566,82	144,73	158 247 845,18	106,93	147 988 387,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					797 880,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	407 060 254,87	135,83	249 955 108,92	83,41	299 687 858,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2020					355,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2020					67,14
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2020			44,86	100,00	44,86
		2014-2019			44,86	100,00	
		2014-2018			44,86	100,00	
		2014-2017			44,86	100,00	
		2014-2016			44,86	100,00	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	97 269,58	98,52	90 499,59	91,66	98 730,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	23 611 456,54	46,60	5 169 520,03	10,20	50 673 214,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	154 925,49	10,38	6 631,37	0,44	1 492 247,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	17 981 307,68	91,12	10 281 776,71	52,10	19 733 666,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	41 844 959,29	58,12	15 548 427,70	21,60	71 997 857,00

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

1. Le taux d'engagement :

Les mesures ouvertes au cours de la transition ont été choisies par l'Autorité de Gestion dans la continuité de la programmation 2007-2013 pour maintenir les dynamiques mises en œuvre dans les politiques structurantes et essentielles pour l'agriculture Lorraine en matière de :

- installation et de renouvellement de génération, par l'ouverture de la mesure 0601,
- compétitivité des exploitations et des entreprises agricoles et forestière lorraines par l'ouverture de la mesure 0401 et 0403
- et dans le respect des objectifs environnementaux par l'ouverture de la mesure 10 et 13.

L'autorité de gestion a également pris en compte dans sa décision les enjeux forts issus du diagnostic pour une meilleure valorisation économique et environnementale des filières de productions agricoles et forestière lorraines. Elle se concentre donc sur les priorités 4 « Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie » et 2- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles, plus particulièrement sur ses 3 domaines prioritaires :

- 2A - Faciliter la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels, notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché, les exploitations orientées vers le marché dans des secteurs particuliers et les exploitations ayant besoin de diversification agricole,
- 2B - Faciliter le renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture,
- 2C Promouvoir une gestion efficace, multifonctionnelle et durable de la Forêt.

L'engagement en 2019 s'élevait à 377,32 M€ des dépenses publiques pour un montant de Feader de 243,86 M€.

Au 31 décembre 2019 le taux global d'engagement de 74% a progressé de façon très importante et s'explique en grande partie par la poursuite de l'engagement des mesures surfaciques (MAEC et Agriculture Biologique) mais aussi par la programmation des mesures HSI GC qui avaient souffert d'un retard de programmation relaté dans les précédents RAMO.

Le bilan des engagements par priorité était le suivant :

Cf tableau 1 "engagements par priorités 2014-2019

Comme pour les années précédentes, l'engagement de l'année 2020 se concentre sur les priorités 2 et 4 et met en œuvre les mesures très prioritaires pour l'agriculture lorraine qui contribuent également à répondre

au contexte de crise que connaissent les agriculteurs. Il s'agit des dispositifs agricoles prioritaires qui ont bénéficié d'une programmation régulière depuis 2014 afin de maintenir la dynamique existante sur les territoires. L'objectif recherché est de favoriser les aides à l'investissement dans les exploitations agricoles (0401) sur le DP 2A, l'installation des jeunes agriculteurs (0601) sur le DP 2B, la mobilisation de la ressource forestière par la réalisation de dessertes et l'équipement des entreprises de travaux forestiers sur le DP 2C, et enfin les aides pour lutter contre la prédation du loup. Les agriculteurs du PDR Lorraine ont également bénéficié du paiement de l'indemnité compensatoire handicap naturel, des MAEC et de l'agriculture biologique pour répondre à la priorité 4.

L'engagement de l'année 2020 traduit également la poursuite de l'engagement des mesures en faveur de l'attractivité des territoires (Mesures 7.4, 7.5 et Leader) au titre de la priorité 6.

L'exercice 2020 marque la poursuite de la vitesse de croisière de la programmation des mesures SIGC et HSIGC enclenchée en 2018 et poursuivie l'année dernière. Après 2 premières années de programmation plutôt modestes, l'année 2017 marqua le lancement d'une programmation Feader importante, surtout via les mesures surfaciques. C'est à partir de 2018 que l'AG a véritablement enclenché sa progression forte et continue aussi bien sur le SIGC que le HSIGC, et cette dynamique a continué depuis, avec des exercices annuels 2019 et 2020 dans le même rythme. (Cf. graphe général en annexe).

Mais si l'année 2020 du PDR Lorraine s'inscrit dans la continuité des exercices précédents dans les chiffres, dans la pratique cette année sort de l'ordinaire. En effet les services de l'AG ont dû composer avec le Covid-19. La période particulière commencée au second trimestre 2020 a obligé à réagir au plus vite face aux interlocuteurs et à la manière de travailler, en gardant à l'esprit la continuité de la progression tout en s'assurant que le respect des règles soit maintenu, et ce, malgré la période de confinement et d'urgence sanitaire.

Pour ce faire, certaines règles ont tout de même été assouplies car il était inconcevable que les missions soient partiellement arrêtées et pénalisent les porteurs de projets.

Plusieurs notes et règlement ont vu le jour et notamment le règlement d'exécution (UE) 2020/532 de la Commission du 16 avril 2020 dérogeant pour l'année 2020 au règlement d'exécution (UE) n°180/2014, (UE) n° 181/2014, (UE) 2017/892, (UE) 2016/1150, (UE) 2018/274, (UE) 2017/39,

(UE) 2015/1368 et (UE) 2016/1240 en ce qui concerne certains contrôles administratifs et contrôles sur place applicables dans le cadre de la politique agricole commune.

Les points les plus importants ont eu pour effet pour les services instructeurs de leur permettre :

- La mise en place de procédures dématérialisées pour les Appels à Projets, les Engagements Juridiques, les Courriers de notification, ...
- Le décalage des dates limites de dépôts des AAP,
- La possibilité d'accepter la signature scannée des porteurs de projet,
- L'envoi scannée des dossiers (avec dépôt du dossier dès fin de la période de confinement),
- La possibilité de concourir à des photos géolocalisées en lieu et place des VSP, et qui font état d'éléments de preuves pertinents pour le versement du solde lors de la demande de paiement. Si cela n'a pas

été possible le choix a été fait de maintenir la VSP après le versement final pour ne pas pénaliser le porteur de projet.

Ces mesures exceptionnelles ont permis pour les services instructeurs tant au niveau de l'Autorité de Gestion qu'au niveau des services externalisés au sein des DDTs, de pouvoir continuer à instruire des dossiers et maintenir les efforts et la progression des paiements de ces dernières années.

C'est ainsi qu'au 31 décembre 2020, le taux d'engagement global pour le PDR Lorraine totalise un taux de 89,81 % pour un montant de dépenses publiques de 468,47 M€ et un montant de Feader de 297,11 M€. Il progresse de 16 % par rapport à celui de l'année 2019.

Il s'inscrit dans la continuité de la progression observée depuis 2016, ce qui confirme la dynamique positive de programmation qui s'est installée sur le territoire du PDR Lorraine.

Cette progression des engagements en 2020 s'explique notamment par :

Une poursuite de la programmation des mesures surfaciques :

- Les MAEC et l'Agriculture Biologique ont vu leur programmation évoluer de près de 2 M€ en 2020 mais surtout l'ICHN avec ses presque 32 M€ de Feader en 2020 a contribué à cette progression.
- Une poursuite des investissements, notamment dans les exploitations agricoles : en effet la mesure 4 qui concentre la majorité du soutien en faveur des investissements pour l'économie agricole et forestière Lorraine progresse de 12 % avec un montant de Feader engagé de 5,46 M€ en 2020.
- Une continuité dans l'installation des Jeunes Agriculteurs qui marque cependant une hausse marquée par rapport à l'an passé (+114 %) entre 2019 et 2020. Elle totalise 4,54 M€ contre 2,12 M€ en 2019.

L'année 2020 a été marquée par la poursuite des travaux de préparation des documents nécessaires pour la réalisation des contrôles de fin de plan d'entreprise (PE), en concertation avec les financeurs (DRAAF, Régions) et les partenaires (ASP, Services instructeurs).

Les échanges menés au niveau national sur ce sujet ont permis d'intégrer des éléments de simplification dans le cadre réglementaire (Instruction technique DGPE/SDC/2020-188 relative au contrôle administratif des engagements des jeunes agriculteurs du 12 mars 2020). Cet effort de simplification a été salué par l'ensemble des acteurs.

Les formulaires définitifs et l'instrumentation pour les dossiers déposés entre le 01/01/2015 et le 20/07/2017 sont aujourd'hui validés.

Si la mesure Prédation a connu une évolution générale du nombre de dossiers déposés et engagés depuis 2015, l'année 2020 est marquée par une baisse du nombre total de dossiers déposés malgré une prolongation de la période de dépôt. Cette prolongation a été décidée par l'Autorité de Gestion, après avoir concerté les services instructeurs, pour pallier les difficultés rencontrées par les acteurs du terrain, bénéficiaires et Service Instructeurs, lors de la période de confinement de mars à mai 2020.

Ce sont donc 2,05 M€ de Feader et 505 dossiers engagés depuis le début de la programmation. Pour l'année 2020, on compte un total de 89 dossiers pour un montant total de Feader de 344 349 euros pour les 3 départements : Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges. La majorité des projets déposés se situent dans le département vosgien, aucun dossier n'a été déposé en Moselle malgré l'ouverture de la mesure dans ce département.

L'année 2020 a également été marquée par la publication, le 16 décembre 2020, de l'instruction technique DGPE/SDPE/2020-777.

Le soutien pour les mesures forestières se concentrent essentiellement sur les mesures 4.3 pour la desserte forestière et les investissements des ETF.

Le premier dispositif vise les travaux sur la voirie interne aux massifs forestiers. Les projets de l'année 2020 sont inégalement répartis sur les 4 départements Lorrains, la moitié des opérations sont localisées dans le département de Meurthe-et-Moselle. Un peu plus de 3 158 ha de forêts ont fait l'objet de travaux de desserte en Lorraine, ce qui va permettre de mobiliser environ 66 744 m³ de bois sur 5 ans.

21 dossiers ont été programmés en 2020 pour un peu plus de 620 000€ de Feader.

En terme de Feader, c'est l'année où la programmation est la plus faible depuis le début du RDR3. A titre de comparaison, c'est deux fois moins qu'en 2019 (année où la programmation est la plus forte). Les raisons qui pourraient expliquer cette « faible » programmation sont multifactorielles : L'investissement public ralentit comme il le fait à chaque fois qu'intervient une année électorale, notamment une élection municipale ; Les capacités d'investissement ont largement été entamées par la crise du coronavirus ; Les communes forestières connaissent une crise sanitaire majeure avec la crise « scolytes ». Confrontés à la sécheresse et à un climat doux, les arbres sont colonisés par des scolytes, insectes qui ravagent les résineux (épicéas), lesquels finissent par mourir.

Le second dispositif vise à l'équipement des Entreprises de travaux forestiers pour développer leur compétitivité dans le respect de l'environnement tout en favorisant les conditions de travail et la sécurité. 13 dossiers ont été programmés en 2020 pour un montant Feader de plus de 390 000 €. La majorité des projets sont situés en Moselle et dans les Vosges (9 sur 13).

Un troisième dispositif forestier pour le soutien du potentiel productif des peuplements forestiers consolide les 2 précédentes mesures. Il vise à renforcer la valeur économique des peuplements existants afin d'être en mesure d'approvisionner les filières de transformation du bois d'œuvre en qualité et en quantité sur moyen et long terme. 35 dossiers ont été engagés en 2020 pour un montant Feader de près de 500 000 € (soit plus du double du montant de l'an passé). Bien que le nombre de dossiers augmente de façon importante à chaque appel à projets, ce dispositif n'est pas sollicité comme il aurait pu l'être au regard du contexte.

Tous trois sont accompagnés par un quatrième dispositif qui a pour objectif de favoriser les actions d'animation pour une mobilisation durable du bois et de stimuler l'innovation. Le dispositif 16.7B: Stratégies locales de développement forestière. Dans un contexte local qui cumule diversité d'acteurs, haut niveau d'interdépendance entre les secteurs d'activités, et fort cloisonnement, l'objectif de la mesure est de stimuler l'innovation en favorisant l'émergence et l'inscription dans la durée d'actions concertées et collectives. Conformément aux besoins recensés, cette opération est mobilisée pour soutenir des actions d'animation et d'accompagnement pour une mobilisation durable et groupée de la ressource bois. En ce sens, une aide Feader d'environ 381 000€ a été octroyée au CRPF pour des actions d'animation sur 2019-2020. Ce projet, associe les Chambres d'agriculture 54, 55, 57, 88, la Chambre régionale d'agriculture du Grand Est et le Centre régional de la propriété forestière du Grand Est qui sera par ailleurs le chef de file de ce projet.

S'agissant de la mesure 7 en faveur des services de base à la population et à la rénovation des Villages, l'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19. De nombreuses opérations s'en sont donc trouvées affectées au niveau du calendrier d'exécution étant donné la mise en suspens des chantiers dont la reprise progressive a entraîné des retards. Les engagements quant au calendrier d'exécution de l'opération

ont déjà été modifiés pour certaines, et d'autres demandes seront encore probablement à prévoir. Malgré ce contexte, 38 dossiers ont été inscrits en CRP en 2020, dont 18 dossiers pour lesquels la part Feader a augmentée, ce qui a porté le montant total de Feader cumulé engagé à 7,24 M€. D'un point de vue annuel, elle augmente de 3 M€ en 2020 contre 1,46 M€ en 2019, soit une évolution positive de presque le double d'une année à l'autre, preuve de l'atteinte progressive malgré le contexte d'une vitesse de croisière sur cette mesure.

La priorité 6 en faveur de l'attractivité des territoires, a fait l'objet d'une attention accrue de la part de l'Autorité de Gestion en concentrant ses efforts sur la mise en œuvre de LEADER pour maintenir les dynamiques locales actives. Elle a également mis en œuvre l'accompagnement nécessaire auprès des GALs (formation, Foire aux questions...) et poursuit, depuis 2018, un suivi fin régulier sous forme de rencontre bilatérale avec ces derniers. Cela confère au PDR Lorraine, l'excellent résultat d'être dans les 3 premiers PDR Métropolitains en terme de taux d'engagement et de paiement.

Plus de 520 dossiers ont été identifiés sur les 12 territoires du PDR et ont fait l'objet d'un engagement par les GALs et par l'autorité de gestion. 11,7 M€ de Feader ont été engagés, l'an passé ce total était de 7,9 M€. Cette évolution met en exergue les efforts importants des territoires pour mobiliser pleinement le Feader afin de valoriser les projets d'investissement concourant au dynamisme local voulu par LEADER.

Malgré l'incidence du confinement lié à la pandémie du COVID 19 sur le fonctionnement des structures porteuses des GALs et de l'autorité de région, 127 opérations ont été programmées en 2020 et 5 GALs dont le taux de programmation est compris entre 70 et 90% ont bénéficié d'un abondement de 250 000 € afin de s'assurer que leur dynamique de programmation puisse se poursuivre.

Bien que sensiblement freinée, la dynamique LEADER a pu se poursuivre notamment grâce aux mesures dérogatoires prises au niveau national et appliquées au niveau régional (dématérialisation du dépôt des demandes d'aides, signature électronique des décisions juridiques...). A ce cadre réglementaire « simplifié », s'ajoute également la proximité entre les GALs et les porteurs de projets qui a également contribué à la poursuite du traitement des demandes d'aide et de paiement.

Ces résultats sont venus conforter l'impact de LEADER dans le domaine du développement touristique, du soutien aux circuits courts et de la diversification des produits agricoles, la valorisation et à la préservation du patrimoine naturel et culture, le développement des usages numériques ainsi que le développement de l'économie circulaire.

Enfin s'agissant des mesures transversales d'accompagnement des projets d'investissement ou des changements de pratiques, la mesure 1 en faveur de la formation a été ouverte avec un appel à projet.. Ainsi, 6 organismes agréés de formation ont formulé des demandes de soutien qui ont été réceptionnées par l'AG et qui ont fait l'objet de sélection. A son issue, ce sont donc 197 formations qui ont démarré au bénéfice des professionnels des filières agricoles et forestières pour un montant de 542 097,38 € de Feader et un nombre prévisionnel de 4140 stagiaires.

A ce titre également, les mesures 16.1 et 16.2 en faveur du Projet Européen à l'Innovation a été programmé. Le PDR Lorraine comptabilise respectivement à ce jour, 3 projets pour un montant de Feader de 406 528 €.

Les engagements par mesure et par priorité de la période 2014-2020 se présentent comme ceci

cf. tableau 2 "Engagement Lorraine par priorité 2014-2020"

A l'issue de la septième année de programmation Feader 2014-2020, cet engagement évolue de façon importante, mais les efforts à fournir restent à poursuivre pour mobiliser la somme de Feader toujours à engager (combien ?).

L'évolution très positive de l'engagement du Feader au cours de l'année 2020 se poursuit et la programmation du début d'année 2021 s'inscrit dans cette tendance. Comme pour les années précédentes, elle se concentre sur les priorités en faveur de la Compétitivité des exploitations agricoles et forestières (P2) et celles de l'environnement (P4).

La répartition par Priorité peut se présenter comme suit :

cf. tableau 2 Bis "Engagements Lorraine par priorités au 30 mai 2021".

Dans leur majorité, les mesures mobilisées et programmées agissent principalement sur la priorité 2 en faveur de la dynamisation de l'économie agricole et forestière et la priorité 4 pour une meilleure prise en compte de l'agroenvironnement. Elles ont également des effets à titre secondaire en particulier sur la priorité 5 « Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie.

En effet, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou l'utilisation d'énergie renouvelable figurant dans les opérations d'investissements dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires prévues par la mesure 4 et l'autonomie énergétique des exploitations favorisée par les MAEC (mesure 10) contribuent à répondre aux objectifs du DP 5B « Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire ». La mesure 8 contribue à titre secondaire à la priorité 5C « Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économies » en favorisant la valorisation des externalités liées au développement de la biomasse forestière.

Le DP 5D « Réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture » est également impacté par la programmation des mesures 4,10 et 11. La mesure 10 (MAEC) contribue à ce domaine prioritaire en encourageant le non-retournement des prairies favorisant la conservation de l'azote dans le sol.

En privilégiant des techniques alternatives de production, la mesure 11 (Agriculture biologique) réduira les émissions de gaz à effet de serre lorsque les difficultés liées à leur programmation auront été levées.

La mesure 4 privilégie les investissements qui garantissent la prise en compte de l'environnement dans la production agricole avec notamment l'utilisation d'un matériel plus performant et la gestion des effluents d'élevage.

La mesure 4 favorisant la réalisation de travaux au sein des exploitations agricoles permettant de limiter leur consommation énergétique ou l'acquisition de matériel permettant de limiter l'empreinte carbone. La mesure 8 en encourageant la réalisation de travaux sylvicoles en faveur de l'adaptation des peuplements au changement climatique, et la mesure 11 (Agriculture biologique) en privilégiant le maintien des prairies contribuent au domaine prioritaire 5E « Promouvoir la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ». La mesure 16 soutient des opérations de partenariats, d'accompagnement et de mise en réseau en lien avec ces thématiques.

Sur un plan plus qualitatif, la poursuite de la dynamique d'engagement est aussi le résultat de l'adaptation du SDR devenu Pôle Feader du site de Metz, de ses effectifs, de leurs compétences acquises et de la forte

mobilisation pour mettre en œuvre la programmation 2014/2020. En effet, le nombre des agents stabilisé depuis 2019 et leurs compétences confère une meilleure réactivité de l'AG. Et la capacité de répondre aux objectifs et de répondre aux obligations réglementaires européennes en particulier sur les aspects de sa capacité administrative à gérer le fonds délégué par la Commission Européenne.

L'organisation déployée conséquente à l'embauche des 4 chargés de mission mise en place depuis la fin de l'année 2018 permet à l'AG de bénéficier d'une capacité lui permettant de prendre en charge l'animation de mesures stratégiques, de fiabiliser le suivi et l'anticipation de la programmation

Le PDR Lorraine dispose également d'une chargée de mission pour le suivi des mesures SIGC qu'il partage avec le PDR de Champagne Ardenne.

Depuis juin 2018, les compétences et les connaissances reconnues d'un technicien spécialisé garantissant à l'Autorité de Gestion mise à jour de l'instrumentation (achevée) essentielle à la programmation et au paiement des aides Feader. Le technicien apporte son expertise aux services instructeurs et prend également en charge les dysfonctionnements de l'instrumentation avec beaucoup de réactivité dans l'objectif de ne pas retarder le paiement des dossiers.

La gouvernance, l'animation et le suivi des mesures instruites par les DDT sont aussi des facteurs déterminants de la programmation des aides et des paiements. L'AG poursuit donc des réunions de reporting et de coordination des services de la DRAAF – DDT – ASP.

Des réunions de travail avec les Directions Départementales des Territoires, institutionnalisées à rythme mensuel dans l'objectif d'assurer une bonne mise en œuvre de la Programmation 2014-2020, se poursuivent. Elles s'accroissent et renforcent les échanges entre les DDT (SI) et l'Autorité de Gestion pour garantir un cycle de vie des dossiers en conformité avec les règles européennes (instruction, paiement, contrôle). En associant la DRAAF et l'ASP, la coordination du fonctionnement des services est renforcée, les priorités sont partagées et les pratiques sont mutualisées.

Ces réunions sont également l'occasion pour elles de faire part des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de l'instruction et de trouver des solutions. Elles permettent ainsi à l'AG de prendre connaissance des difficultés et d'apporter les réponses nécessaires au sujet de :

- l'instrumentation ;
- l'instruction des dossiers HSIGC;
- et des aides SIGC,

Elles sont complétées par d'autres réunions thématiques comme c'est le cas pour le PCAEA, les aides aux mesures forestières et Leader, pour une meilleure coordination entre l'AG et ses services instructeurs.

Dans ce même objectif, une gouvernance spéciale a été mise en œuvre en 2018 pour gérer le rattrapage des dossiers du PCAEA. Cette gouvernance a permis d'accompagner les DDT dans leur questionnement et dans le traitement des dossiers. Elle réunit les services de l'AG, de la DRAAF et des DDT ainsi que ceux de l'ASP et a permis de résorber totalement les paiements en retard et de maintenir un flux de traitement intéressant des aides Feader. Elles coordonnent désormais le déroulement des appels à projets PCAEA à l'échelle de la Région Grand Est.

Pour conclure, la dynamique d'engagement de la programmation est bien effective et se poursuit au 1er

trimestre 2021. Au 30 mai 2021, le taux d'engagement a légèrement augmenté en passant de 89,81 % à 92,92 % avec un engagement supplémentaire de 10,3 M€ répartis sur les mesures 4.1, 6.1,4.2A, 7 et 19 (cf. tableau en annexe).

Elle s'explique par la continuité dans les engagements des mesures prioritaires (M4, M6). Cette progression s'explique aussi par la transformation de la volonté des acteurs ruraux d'améliorer la qualité de leur territoire par la mobilisation des mesures 7 et Leader.

L'Autorité de Gestion met en œuvre depuis 2015 des formations destinées aux services instructeurs, relatives aux règles de gestion du FEADER, pour sécuriser l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement. L'AG a également participé activement au Groupe de Travail Formation. Ce GT, organisé au niveau national, avait notamment pour objectif de mettre en place une plateforme de formation en ligne à destination des acteurs du FEADER français. Les premiers modules de formation en ligne sont disponibles depuis fin 2019. En 2020, L'AG a continué de travailler avec ce groupe de travail, et un nouveau module va être lancé sur les règles de calcul niveau confirmé. L'année 2020 a misé sur la continuité avec quelques formations spécialisées OSIRIS et les instructeurs ont été invités à s'inscrire sur la plate-forme INGENIUM.

2. Le taux de paiement :

Le Ramo 2020 est construit sur la base des opérations qui ont été engagées depuis le début de l'année 2014 jusqu'à la fin de l'année 2020. Le taux de paiement est en nette progression puisqu'il passe de 58,25 % fin 2019 à 75,57 %. Il totalise un montant de Feader payé de 250,02 M€ pour une dépense publique de 373,84 M€ au 31 décembre 2020. Il prend en compte tous les paiements ayant eu lieu au cours de la période en question. Il progresse de 30% en une année.

- Pour la priorité 4 : Elle concentre en particulier les mesures surfaciques du Cadre National, à savoir la mesure 10 MAEC, mesure 11 pour l'Agriculture Biologique et la mesure 13 ICHN. Le montant de Feader payé totalise 194,36 M€ avec une dépense publique de 285,83 M€. Il se décompose respectivement à raison de 36,11 M€ de Feader pour les MAEC, 17,29 M€ de Feader pour l'Agriculture Biologique et 140,97 M€ de Feader pour l'ICHN, la lutte contre la prédation ne mobilisant que 1,52 M€. Cf graphe évolution P4 en annexe.
- Pour la priorité P2 : il s'agit des opérations ayant bénéficié d'un paiement au titre d'un acompte, d'un solde ou les deux. Le montant de Feader s'élève à 37,58 M€ et se décompose comme suit :
 - DP 2A : 1453 dossiers de la mesure 0401 pour 18,45 M€ de Feader payés,
 - DP 2C : 172 dossiers des mesures 0403 et 0806 pour 4,33 M € de Feader payés,
 - DP 2B : 890 dossiers de dotations aux jeunes agriculteurs pour 14,80 M€ € de Feader payés,

Cf graphe évolution P2

- Pour la priorité P3 : elle concentre les dossiers des mesures 4.2A et 4.2B favorisant les investissements pour la transformation des produits agricoles. 131 dossiers ont bénéficié d'un paiement pour un montant de Feader de 7,17 M€. Elle marque une progression constante et importante depuis deux exercices annuels consécutifs et les mesures de rattrapages prises en 2018.

Cf graphe évolution P3

- Pour la Priorité P6 : les mesures 7 et 19 comptent 395 dossiers payés, majoritairement des dossiers

Leader. Cette priorité a évolué de façon très importante en 2020, de l'ordre de 86%, passant de 4,65M€ à 8,63 M€ de FEADER et une dépense publique de 15,45 M€. La nette progression amorcée en 2019 s'est donc poursuivie en 2020.

Cf graphe évolution P6

S'agissant des indicateurs cibles, ils peuvent se résumer par domaine prioritaire comme suit :

DP 2A : le nombre d'opérations achevées est de 1160 opérations, ce qui porte le taux de réalisation à 9,16 % de l'indicateur T4. Ce taux peut être porté à 9,94% en intégrant la centaine d'opérations supplémentaires payées à la date du 30 mai 2021,

DP 2B : le taux de réalisation de l'indicateur T5 est actuellement de 7,03 % pour un nombre d'opérations achevées de 890.

DP 2C : 172 opérations sont achevées et le taux de réalisation est de 34,40 % de l'indicateur spécifique. Il progresse à 39,40 % en prenant en compte le chiffre de 197 opérations payées au 30 mai 2021.

DP 6B : 12 GALs ont été sélectionnés sur le territoire du PDR, leur stratégie a été validée et la programmation ayant démarrée, l'indicateur T 21 pourrait être estimé à 100 %.

Un tableau de synthèse de la réalisation des indicateurs cibles se trouve annexé en fin de document.

Au-delà du résultat très positif de la progression du taux de paiement, l'AG a décidé, comme pour les engagements, de maintenir ses efforts pour préparer la fin de gestion de la programmation. Le service dispose d'une équipe de trois personnes à temps plein pour le traitement des IAA afin de continuer la programmation de nouveaux dossiers mais également d'achever le paiement des aides aux IAA. 3 agents sont affectés au traitement des dossiers de la mesure 7 et de la mesure 19 LEADER pour laquelle la programmation s'accroît.

Depuis 2018, un chargé de mission du Pôle est affecté spécialement au suivi particulier du PCAEA pour répondre aux interrogations des services instructeurs au moment du paiement des dossiers. Cette décision concourt aussi à améliorer la gouvernance spécifique mise en œuvre au cette même année pour accélérer les paiements des dossiers PCAEA d'exploitations agricoles ayant réalisé des investissements conséquents pour améliorer leur compétitivité dans une situation de crise et mettant leur exploitation en difficulté. Enfin, l'autorité de gestion maintient, comme elle le fait depuis 2018, son soutien financier au renforcement des équipes des DDT qui instruisent les demandes des paiements du PCAEA pour éviter une reconstitution des stocks de celles-ci.

Comme pour le PCAEA, la mesure 6.1 en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs étant une mesure stratégique du PDR Lorraine, une chargée de mission est affectée depuis la même date à son suivi pour animer la mise en œuvre de la mesure et surtout préparer la réalisation du paiement du solde de la DJA.

Les types d'opération liés à la forêt, 4.3 soutien à la desserte forestière et à la mobilisation du bois, 8.6A « aide à l'équipement des entreprises de mobilisation des produits forestiers », 8.6B « soutien à l'amélioration du potentiel productif des peuplements forestiers » et 16.7B « stratégies locales de développement forestier » continuent d'être exclusivement suivis par une chargée de mission

Le taux de paiement évolue de 75,57 % à 77,82 % à fin mai 2021 avec un montant de Feader payé totalisant 257,5 M€ pour une dépense publique de 385,5 M€, ce qui confirme aussi la bonne dynamique de paiement

qui s'est enclenchée depuis désormais deux exercices annuels.

Tableau des indicateurs PDR Lorraine						
	Nom de l'indicateur cible	Période	Réalisés	Valeur cible pour 2023	% d'atteinte de la cible	Commentaires
Priorité 1	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2019	0	2,6	0	La mesure n'a pas été sollicitée comme attendu. L'indicateur T1 connaît une faible réalisation à fin 2020. A cette date, 2 dossiers ont été payés.
		2014-2020	0,06	2,6	2,31%	
	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2019	0	120	0	La mesure n'a pas été sollicitée comme attendu.
		2014-2020	2	120	1,67%	
	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2019	21,46%	5000	21,46%	Le nombre de stagiaires et de participants aux formations est resté inchangé en 2020
		2014-2020	21,46%	5000	21,46%	
	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au	2014-2019	7,82%	16,59%	47,01%	Le taux de réalisation de l'indicateur T4 a progressé en 2020 passant de 47,01% à 55,24% de la valeur cible 2023. Ce
		2014-2020	9,16%	16,59%	55,24%	

	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2019	6,84%	9,48%	72,15%	Le taux de réalisation de l'indicateur T5 a progressé en 2020 passant de 72,15 % à 74,17% de la valeur cible 2023. Ce domaine prioritaire connaît un rythme d'engagement stable d'une année à l'autre depuis le début de la programmation.
		2014-2020	7,03%	9,48%	74,17%	
	Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération) 2 C	2014-2019	26,80%	500	26,80%	Le taux de réalisation de cet indicateur spécifique a progressé en 2020 passant de 26,80% à 34,40% de la valeur cible 2023.
		2014-2020	34,40%	500	34,40%	
Priorité 3	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2019	0,78%	1,75%	44,59%	Le taux de réalisation de l'indicateur T6 passe de 0,78%, à 1,03% soit 59,01% de la valeur cible 2023.
		2014-2020	1,03%	1,75%	59,01%	
Priorité 4	T9 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages	2014-2019	16,17%	5,90%	274%	Le taux de réalisation de l'indicateur T9 dépasse la valeur cible

	(en Ha) (domaine prioritaire 4A)	2014-2020	16,35%	5,90%	277%	2023.
	T10 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (en Ha) (domaine prioritaire 4B)	2014-2019	15,60%	10,12%	154%	Le taux de réalisation de l'indicateur T10 dépasse la valeur cible 2023.
		2014-2020	15,74%	10,12%	156%	
	T12 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (en Ha) (domaine prioritaire 4C)	2014-2019	15,37%	2,78%	554%	Le taux de réalisation de l'indicateur T12 dépasse la valeur cible 2023.
		2014-2020	15,58%	2,78%	561%	
Priorité 6	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2019	100%	44,86	100%	Le taux de réalisation de l'indicateur T21 atteint la valeur cible. 12 GAL ont été sélectionnés sur le territoire du PDR, leur stratégie a été validée et la programmation ayant démarrée, l'indicateur T 21 est donc estimé à 100%.
		2014-2020	100%	44,86	100%	
	T22 : pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2019	4,28%	67,14%	9,55%	En 2020, 125 962 habitants profitent de meilleurs services. Cela représente une valeur d'atteinte de la cible de 11,91%
		2014-2020	5,35%	67,14%	11,91%	
T23 : emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2019					
	2014-2020	94	175	53,71%		

Historique : Engagement Lorraine 2014-2019					
Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers engagés	FEADER engagé	Dépense publique totale engagements
1	1	Mesure 1	2	831 663,25 €	831 663,25 €
2	2A	Mesure 0401	1670	24 952 921,00 €	41 256 561,92 €
	2B	Mesure 0601	883	17 633 365,20 €	22 134 137,00 €
	2C	Mesure 0403 et 0806A	226	6 360 564,00 €	10 295 942,80 €
	total		2779	48 946 850,20 €	73 686 641,72 €
3	3A	Mesure 0402 A et B	156	8 295 583,20 €	12 749 676,59 €
4	4	Mesure 10	7961	40 109 807,00 €	62 789 238,00 €
		Mesure 11	2469	20 707 277,88 €	50 944 063,83 €
		Mesure 13	15929	109 039 349,68 €	145 273 962,00 €
		Mesure 0706B	14	694 629,99 €	1 139 935,46 €
		Mesure 7.6D	416	1 705 213 €	2 706 688 €
		Mesure 8.5	10	355 557 €	474 077 €
		Mesure 8.6B	22	240 207 €	380 281 €
total		26821	172 852 041,41 €	263 708 244,22 €	
6	6B	Mesure 7 et 19	411	12 474 598,00 €	26 109 479,70 €
		Mesure 1607A	3	412 268,00 €	154 925,49 €
	PEI	Mesure 1601 et 1602	1	50 400,00 €	80 000,00 €
			30173	243 863 404,06 €	377 320 630,97 €
				Taux d'engagement	74,00%

Tableau 2 Engagement Lorraine 2014-2020 version 31/12/2020

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers engagés	FEADER engagé	Dépense publique totale engagements
1	1	Mesure1	3	501 011,73 €	614 844,50 €
2	2A	Mesure 0401	1853	27 091 652,00 €	43 333 636,08 €
	2B	Mesure 0601	1046	22 174 765,20 €	30 525 629,41 €
	2C	Mesure 0403 et 0806A	258	7 188 919,00 €	11 435 181,57 €
	total		3157	56 455 336,20 €	85 294 447,06 €
3	3A	Mesure 0402 A et B	168	10 787 529,00 €	17 123 063,15 €
4	4	Mesure 10	10729	42 085 955,00 €	65 841 639,00 €
		Mesure 11	4027	22 495 833,00 €	66 610 094,00 €
		Mesure 13	15929	140 970 180,00 €	187 960 241,00 €
		Mesure 0706B	18	885 698,14 €	1 407 270,28 €
		Mesure 7.6D	505	2 049 561,52 €	3 253 273,45 €
		Mesure 8.5	16	437 131,71 €	582 842,29 €
		Mesure 8.6B	52	648 834,58 €	1 029 896,28 €
total		31276	209 573 193,95 €	326 685 256,30 €	
6	6B	Mesure 7 et 19	575	18 975 463,00 €	37 518 626,99 €
		Mesure 1607	3	412 268,71 €	587 998,17 €
	PEI	Mesure 1601 et 1602	3	406 528,00 €	649 285,14 €
			35185	297 111 330,59 €	468 473 521,31 €
				Taux d'engagement FEADER	89,81%

Tableau 2bis Engagement Lorraine 2014-2021 version mai 2021

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers engagés	FEADER engagé	Dépense publique totale engagements
1	1	Mesure 1	6	593 683,56 €	677 165,68 €
2	2A	Mesure 0401	2136	31 278 215,84 €	49 995 074,95 €
	2B	Mesure 0601	1099	23 715 245,20 €	32 362 257,42 €
	2C	Mesure 0403 et 0806A	262	7 249 039,28 €	11 561 823,06 €
	total		3497	62 242 500,32 €	93 919 155,43 €
3	3A	Mesure 0402 A et B	183	13 324 702,90 €	21 150 323,69 €
4	4	Mesure 10	10729	42 085 955,00 €	65 841 639,00 €
		Mesure 11	4027	22 495 833,00 €	66 610 094,00 €
		Mesure 13	15929	140 970 180,00 €	187 960 241,00 €
		Mesure 0706B	18	885 698,14 €	1 406 570,18 €
		Mesure 7.6D	505	2 049 561,52 €	3 253 273,45 €
		Mesure 8.5	16	437 131,71 €	582 842,29 €
		Mesure 8.6B	52	648 834,58 €	1 029 896,28 €
total		31276	209 573 193,95 €	326 684 556,20 €	
6	6B	Mesure 7 et 19	613	20 465 186,74 €	42 682 580,01 €
		Mesure 1607	3	412 268,71 €	587 998,17 €
	PEI	Mesure 1601 et 1602	4	804 197,44 €	1 280 506,76 €
			35582	307 415 733,62 €	486 982 285,94 €
				Taux d'engagement FEADER	92,92%

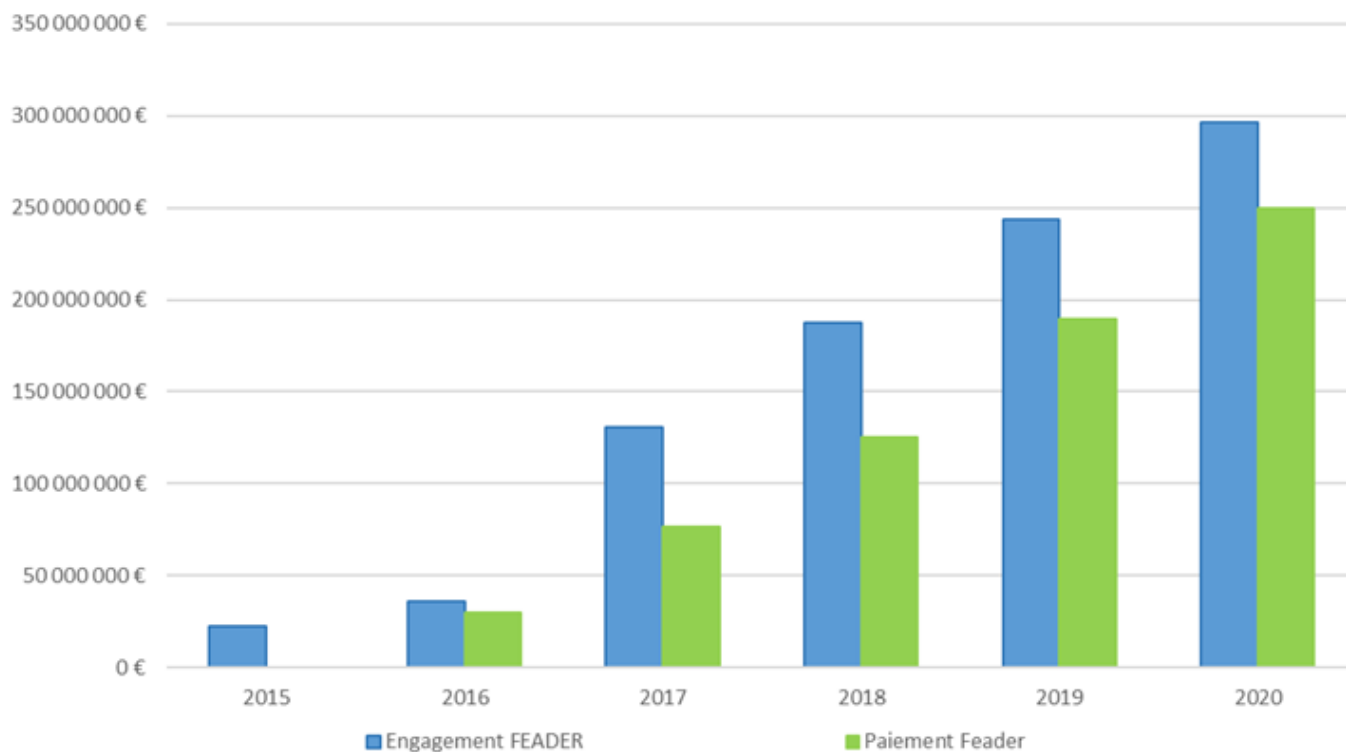
Tableau 3 Paiement Lorraine 2014-2020 version 31/12/2020

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers payés	FEADER payé	Dépense publique totale payées
1	1	Mesure1	2	193 078,00 €	214 531,40 €
2	2A	Mesure 0401	1354	18 453 913,00 €	29 601 925,34 €
	2B	Mesure 0601	890	14 796 940,00 €	20 975 856,44 €
	2C	Mesure 0403 et 0806A	172	4 332 266,00 €	6 933 461,80 €
	total		2416	37 583 119,00 €	57 511 243,58 €
3	3A	Mesure 0402 A et B	131	7 168 714,00 €	11 428 913,17 €
4	4	Mesure 10	10729	36 105 824,00 €	55 149 431,00 €
		Mesure 11	4027	17 286 578,95 €	42 721 551,00 €
		Mesure 13	15929	140 970 180,00 €	187 960 241,00 €
		Mesure 7.6B	4	178 197,29 €	282 852,87 €
		Mesure 7.6D	394	1 518 926,35 €	2 410 995,97 €
		Mesure 8.5	6	259 815,74 €	512 488,55 €
		Mesure 8.6B	5	45 316,50 €	71 930,96 €
total		31094	196 364 838,83 €	289 109 491,35 €	
6	6B	Mesure 7 et 19	395	8 630 570,00 €	15 451 296,74 €
		Mesure 1607			
	PEI	Mesure 1601 et 1602	2	75 937,56 €	124 266,68 €
			34040	250 016 257,39 €	373 839 742,92 €
				Taux de paiement	75,57%

Tableau 3bis Paiement Lorraine 2014-2021 version mai 2021					
Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers	FEADER payé	Dépense publique totale payées

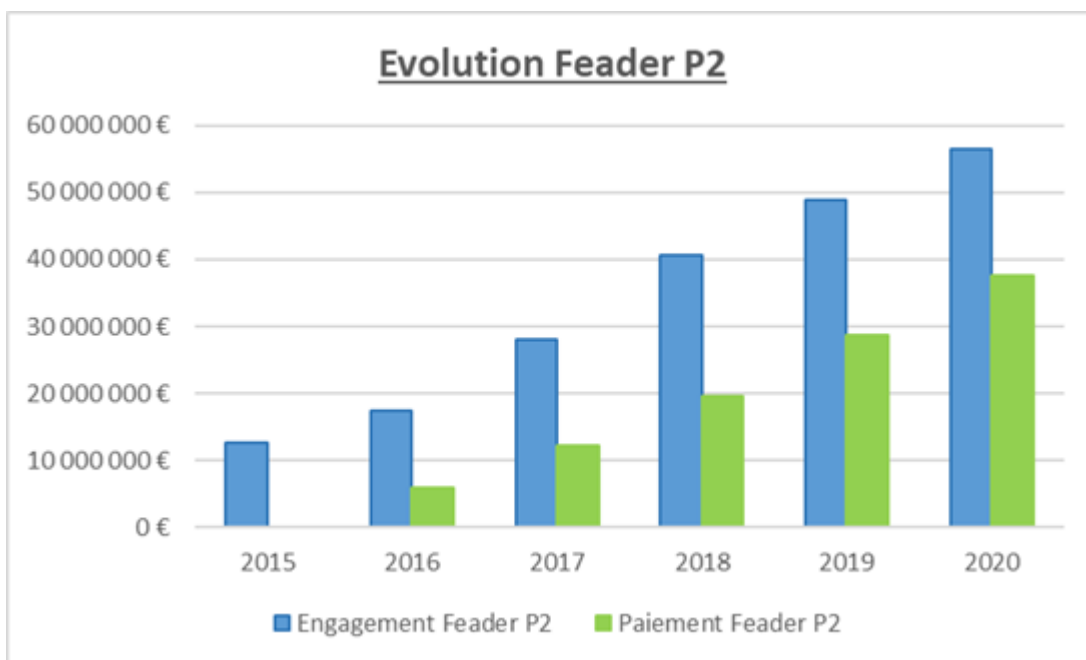
			payés		
1	1	Mesure1	2	193 078,26 €	214 531,40 €
2	2A	Mesure 0401	1488	20 555 539,04 €	32 937 840,99 €
	2B	Mesure 0601	944	16 027 276,00 €	22 742 303,42 €
	2C	Mesure 0403 et 0806A	197	4 997 198,77 €	7 979 036,36 €
	total		2629	41 580 013,81 €	63 659 180,77 €
3	3A	Mesure 0402 A et B	140	8 921 445,10 €	14 161 025,55 €
4	4	Mesure 10	10729	36 105 824,00 €	55 149 431,00 €
		Mesure 11	4027	17 286 578,95 €	42 721 551,00 €
		Mesure 13	15929	140 970 180,00 €	187 960 241,00 €
		Mesure 7.6B	4	178 197,29 €	282 852,87 €
		Mesure 7.6D	459	1 771 917,03 €	2 812 568,67 €
		Mesure 8.5	15	417 018,14 €	556 024,19 €
		Mesure 8.6B	7	56 467,16 €	89 630,43 €
total		31170	196 786 182,57 €	289 572 299,16 €	
6	6B	Mesure 7 et 19	426	9 967 550,74 €	17 857 985,65 €
		Mesure 1607	1	59 682,33 €	66 313,70 €
	PEI	Mesure 1601 et 1602	3	108 313,15 €	175 656,51 €
			34367	257 448 270,48 €	385 465 022,53 €
				Taux de paiement	77,82%

Evolution engagement et réalisation FEADER

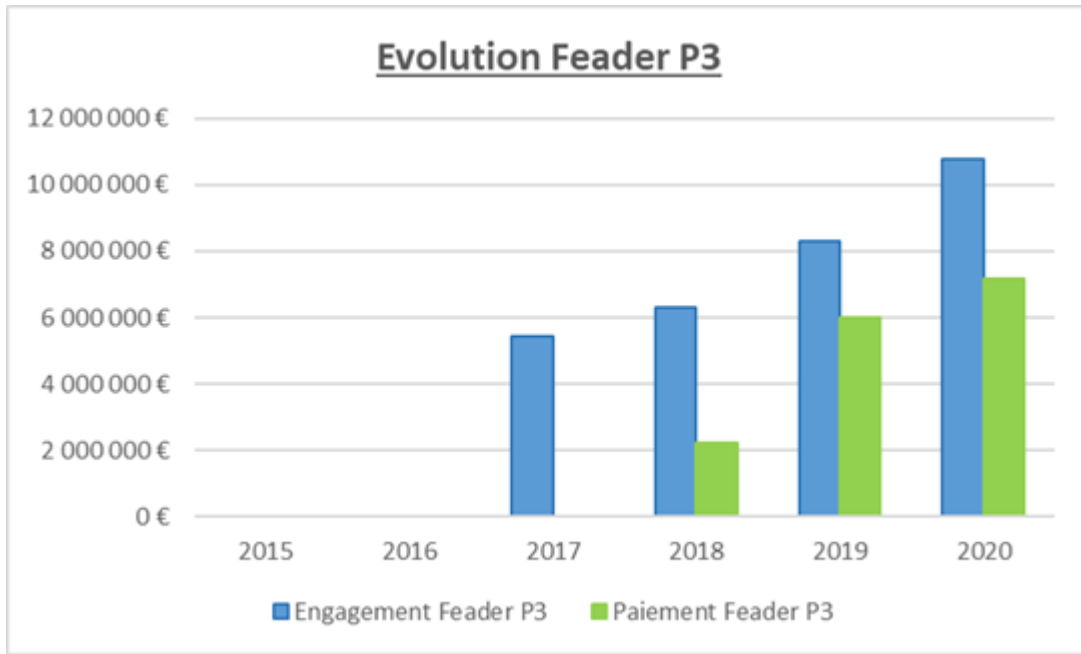


Graphe général Evolution FEADER

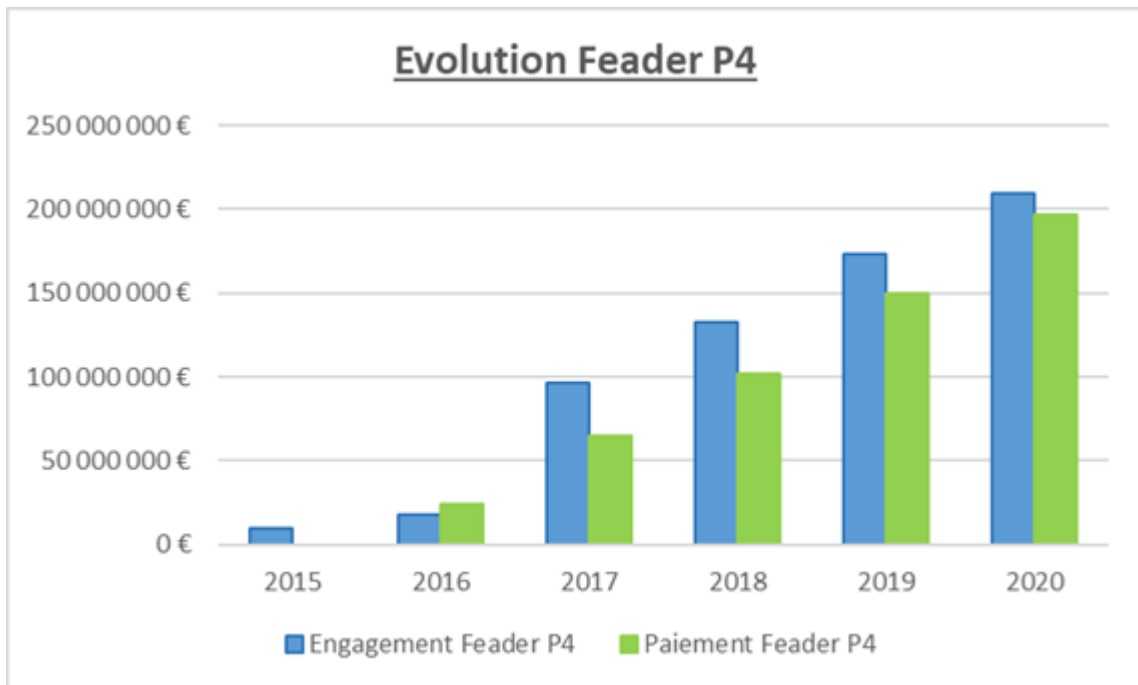
Evolution Feader P2



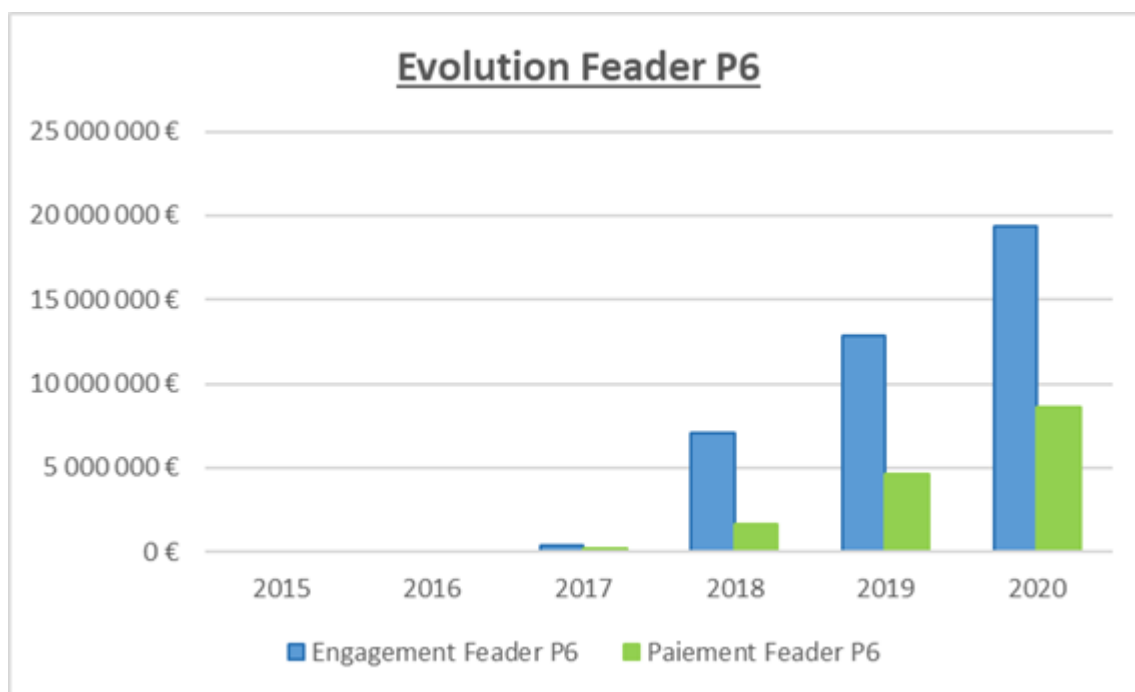
Graphe Evolution P2



Graphe Evolution P3



Graphe Evolution P4



Graphe Evolution P6

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Cette section s'applique uniquement aux RAMO 2016, 2017, 2018

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Depuis la fusion des 3 régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine au 1er janvier 2016, et sans remettre en cause les grands principes du plan d'évaluation mentionnés dans la section 9 des 3 PDR, les évaluations intermédiaires sont conduites en commun.

Aucune modification de la section 9 du PDR FEADER Lorraine n'a été conduite en 2020

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Les activités d'évaluation en 2020 se sont déclinées en 3 axes :

- ***Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'Innovation sur les 3 PDR :***

Pour tenir compte des recommandations suite au RAMO renforcé de 2019 et en vue de la préparation de la prochaine programmation un appel d'offre a été lancé le 28 juillet 2020 portant sur « **l'évaluation de la mise en œuvre d'une stratégie d'innovation transversale efficiente dans les domaines agricoles, viticoles, forestiers et du développement rural.** »

Suite à la notification du marché le 16 novembre 2020, le groupement de prestataires BRL-I et N-ABLE, a démarré un ensemble d'entretiens afin d'établir le diagnostic permettant de comprendre en quoi l'innovation est une notion difficile à appréhender, à reconnaître et à mettre en œuvre dans le cadre du Feader en Région Grand Est. Ces premiers travaux ont donné lieu à un premier COPIL qui s'est tenu le 15 décembre 2020.

Le terme de cette évaluation est prévu pour le 30 mars 2021.

- ***Evaluation Ex ante des instruments financiers :***

En vue de la prochaine programmation l'Autorité de Gestion a décidé de lancer une évaluation Ex-Ante pour la mise en place d'instruments financiers cofinancés par les programmes régionaux FEDER et FEADER.

Cette prestation qui devrait s'achever en avril 2021 a été confiée au groupement Katalyse, Deloitte et N-Able.

Elle poursuit 4 objectifs :

- analyser l'écart entre l'offre de financement présente en Région Grand Est et la demande de financement formulée par les acteurs économiques et sociaux du territoire ;
- mesurer les écarts entre l'Offre et la Demande de financement par produit financier et catégorie de bénéficiaire sur le territoire de la région Grand Est ; de bénéficiaire sur le territoire de la région Grand Est ;

- identifier la défaillance du marché et/ou de conditions d'investissement pour justifier d'un recours aux FESI en abondant les instruments financiers
- proposer des recommandations relatives à la mobilisation des instruments financiers au sein des différents FESI de la prochaine programmation ;
- ***Accompagnement à la démarche d'évaluation des GAL :***

Le 22 juin 2020, à l'occasion d'un Webinaire, compte tenu de la situation sanitaire, a été lancée la démarche d'évaluation des GAL. Au travers de cette démarche les GAL vont répondre à l'obligation réglementaire de suivi et d'évaluation de leurs activités. Les travaux d'évaluation devraient s'achever vers la fin 2021.

Dans la phase préparatoire à cette démarche d'évaluation les GAL seront accompagnés par la Région Grand Est, au travers du Réseau Rural, des chargés de mission Leader et de la chargée de mission Evaluation Feader. L'ensemble des travaux préparatoires étant coordonné par Citoyens et Territoires.

La démarche d'accompagnement devra permettre :

- d'aider les GAL à comprendre les enjeux de l'évaluation à l'échelle de la Région Grand Est ;
- de constituer une boîte à outils pour conduire cet exercice d'évaluation conjointement avec l'Autorité de Gestion ;
- de mettre en œuvre une démarche de coopération au service d'une évaluation mutualisée

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Le PDR dans sa section 9.4 du Plan d'évaluation, consacrée aux « données et informations », prévoit que les données nécessaires à la réalisation des évaluations telles que prévues par la réglementation seront disponibles notamment grâce aux données de suivi du PDR issues des outils de gestion nationaux ISIS, OSIRIS, Valorisation OSIRIS et aux données régionales internes.

Suivi complémentaire des données par les services instructeurs :

Ce suivi des données est partagé entre l'AG et les Services Instructeurs partenaires (Guichet Unique – Service Instructeur : GUSI).

Afin de suivre l'avancement des PDR 2014-2020 en termes d'engagement et de paiement, l'Autorité de gestion (Pôles FEADER) et les GUSI peuvent utiliser les ressources du Portail de valorisation des données OSIRIS (ValOsiris) pour les mesures non surfaciques et pour les mesures surfaciques les exports ISIS qui permettent de disposer des données d'engagement par campagne PAC et des données de paiement par campagne d'annuité de paiement. Par ailleurs, les GUSI ont mis en place des tableaux de bord complémentaires d'OSIRIS afin de suivre les dépôts des demandes d'aide des dossiers relevant de leur instruction (avant la phase d'instruction gérée dans OSIRIS). De son côté, l'AG (Pôles SDR) a mis en place un suivi des dossiers programmés en Comité régional de programmation FEADER. Dans le même temps, dans le cadre de la valorisation de la donnée, l'AG (Service Pilotage) produit et met à jour régulièrement des

Tableaux de Bord, à partir du retraitement des données recueillies dans ValOsiris et dans ISIS, notamment des tableaux mensuels de suivi de l'état d'avancement en engagement et en paiement FEADER pour chacun des 3 PDR du Grand Est ainsi qu'à une fréquence moindre, des tableaux de suivi de l'état d'avancement en dépense publique totale engagée et payée.

Par ailleurs, le Service Pilotage peut être amené à répondre à des besoins spécifiques, comme par exemple dans le cadre des appels à projets PCAE, avec l'édition de tableaux de suivi de l'état d'avancement de l'instruction (et notamment du plan de financement) des dossiers dans Osiris (en amont de la programmation), ces tableaux de bord étant ensuite utilisés comme support de présentation en Comités de sélection). D'autres tableaux de bord permettent de suivre l'état d'avancement de la programmation de chaque PDR (engagement/paiement en Feader ou en dépense publique totale par TO et mesure), par GAL ou par département par exemple selon les besoins.

Ces données mises à disposition par le service Pilotage sont ensuite vérifiées puis utilisées par le pôle SDR pour être valorisées dans le cadre des CRP, des Comités de suivi, des rencontres annuelles avec la Commission ou encore bien évidemment dans les RAMO.

La mise à disposition d'un module 'expert' dans l'outil ValOsiris et la formation de 2 agents permet à l'AG d'être autonome et réactive dans l'extraction et le traitement des données et à la construction de différents tableaux de bord, dès lors que celles-ci sont disponibles sous l'outil de gestion OSIRIS.

Enfin, lors des formations présentiels ou des notes d'instructions émises à l'attention des instructeurs, un rappel clair est fait sur la prescription de saisir l'ensemble des données à disposition afin de disposer d'un ensemble exhaustif de données à traiter. L'Autorité de Gestion a également sensibilisé les instructeurs à l'importance des « Indicateurs » en vue de permettre pour les prochains RAMO d'exporter des données homogènes et fiables. Depuis 2020, les indicateurs de réalisation des dossiers doivent être renseignés dans OSIRIS avant leur mise en paiement.

Instrumentation OSIRIS :

Si tous les outils Lorraine sont aujourd'hui produits, l'AG participe activement à leur maintenance et actualisation, chaque fois que cela est nécessaire et en particulier lors de l'évolution d'un dispositif d'aide.

En effet, l'outil OSIRIS doit toujours être en conformité avec les tous documents de mise en œuvre, AAC ou AAP lancés par l'AG.

Paramétrage de l'outil de gestion ISIS :

En 2020, ISIS a été paramétré par la DRAAF essentiellement pour permettre le traitement des dossiers MAEC (M10) et AB (M11) de la campagne PAC 2020.

Outil spécifique d'appui au renseignement des RAMO : l'Observatoire du Développement Rural (ODR) :

L'Observatoire du Développement Rural (ODR), plateforme logicielle créée et gérée par l'INRAE, fournit des données que l'AG peut utiliser pour renseigner les RAMO. Pour établir ces données, l'ODR procède par traitement des données brutes fournies par l'ASP et le Ministère de l'Agriculture. Les principales propositions de l'ODR en 2020 sont :

- la création d'un ATLAS des réalisations des PDR sur la base des RAMO

- proposition de mutualiser le calcul de certains indicateurs de résultats et d'impact en vue de la préparation de l'évaluation ex post de 2026.

Groupes de travail mis en place au niveau national

- un Groupe de Travail SuiviEvaluation – GTSE, lancé dès 2014, sur l'optimisation de la récolte de données. Il s'agit d'un lieu d'échanges entre toutes les Autorités de gestion, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Cette instance de partage permet aux Autorités de gestion de confronter leurs difficultés rencontrées à l'occasion de productions statistiques et les moyens de lever ces difficultés, mais elle permet également de travailler à une interprétation/compréhension commune et partagée des données de manière à faire remonter des valeurs comparables entre PDR. En 2020, et malgré la crise COVID, le GTSE s'est réuni 2 fois en visio conférence : les 11 juin et 10 novembre.
- un Groupe de Travail Valorisation de données – GT VALO – depuis 2016, également lieu d'échanges entre Autorité de Gestion et de travail collaboratif avec le MAA et l'ASP en vue de travailler les requêtes disponibles sous ValOsiris, de les améliorer voire d'en construire de nouvelles le cas échéant, permettant entre autre d'alimenter les RAMO.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Maison d'édition	./.
Auteur(s)	SCEDR Lorraine et Service Pilotage de la Direction des Fonds Européens
Intitulé	Rapport évaluation RAMO 2019 Lorraine
Résumé	<p>Le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) pour l'année 2020 établit un bilan pour l'année 2019 des réalisations du Programme de Développement Rural (PDR) FEADER Lorraine 2014-2020.</p> <p>Le RAMO présente les volumes financiers, le nombre de projets cofinancés et les indicateurs mis en place pour quantifier l'avancée et l'impact des actions soutenues par le FEADER en Lorraine.</p>
URL	https://europe-en-lorraine.eu/wp-content/uploads/2021/01/Implementation-report_2014FR06RDRP041_2019_1_fr.pdf

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

Aucune des 3 évaluations présentées au point 2b n'étant achevées, aucune constatation ne peut-être présentées dans le présent RAMO.

Les constatations seront exposées dans le prochain RAMO

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Date / Période	06/07/2020
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Mise en ligne des résultats de l'évaluation menée en 2019 sur l'exécution du Feader en 2018 dans le cadre du RAMO de juin 2019
Organisateur général de l'activité/événement	Autorité de Gestion
Moyens/format d'information utilisés	sur le site internet dédié aux fonds européens en Lorraine
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	https://europe-en-lorraine.eu/wp-content/uploads/2020/07/RAMO-LOR-2019-SFC-1.pdf

Date / Période	26/11/2020
Intitulé de l'activité de	Mise en ligne des résultats de l'évaluation menée en 2020 sur l'exécution du

communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Feader en 2019 dans le cadre du RAMO de septembre 2020
Organisateur général de l'activité/événement	Autorité de Gestion
Moyens/format d'information utilisés	sur le site internet dédié aux fonds européens en Lorraine
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	https://europe-en-lorraine.eu/wp-content/uploads/2021/01/Implementation-report_2014FR06RDRP041_2019_1_fr.pdf

Date / Période	26/11/2020
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Mise en ligne du Résumé Citoyen
Organisateur général de l'activité/événement	Autorité de gestion
Moyens/format d'information utilisés	sur le site internet dédié aux fonds européens en Lorraine
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	https://europe-en-lorraine.eu/wp-content/uploads/2021/01/Resume-citoyen-RAMO-2020-PDR-LOR.pdf

Date / Période	04/12/2020 - 07/12/2020
-----------------------	-------------------------

Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Réunion de ré-examen annuel et Comité de suivi Compte tenu de la situation sanitaire ces 2 rencontres se sont déroulées sur 2 pas de temps non consécutifs.
Organisateur général de l'activité/événement	Autorité de Gestion
Moyens/format d'information utilisés	Réunion par Vidéoconférence
Type de public cible	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	http://x

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	- Poursuite de l'amélioration du suivi de la maquette par l'édition de tableaux de bords mensuels - Lancement d'une démarche d'accompagnement des GAL dans leur processus d'évaluation - Lancement d'une évaluation de la mise en œuvre de l'Innovation sur les 3 PDR coordonnée par les cabinets BRL-I et N-ABLE - Evaluation Ex Ante des instruments financiers menée par les cabinets Katalyse, Deloitte et N-Able
Suivi effectué	- Suivi de la saisie de divers indicateurs dans OSIRIS, notamment du fait de la réactivation des contrôles de l'ASP lors de la mise en paiement
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Le RAMO 2020 met en exergue une progression des taux d'engagement et de réalisation dans une dynamique de sollicitation du FEADER qui atteint son rythme de croisière. L'accroissement du nombre des agents et leur montée en compétences permettent une meilleure réactivité de l'AG en adaptant son organisation. Par cela, l'Autorité de gestion tend vers les objectifs de répondre aux obligations règlementaires européennes en particulier sur les aspects de sa capacité administrative à gérer le fonds délégué par la Commission Européenne. L'Autorité de Gestion maintient la mise en œuvre de plusieurs mesures afin de consolider la mobilisation des fonds européens dédiés au développement rural :

- Renforcer son organisation interne par le passage de 2,5 à 8,6 ETP en 2 017, puis 15 ETP en 2018, et 16,6 ETP en 2019. En 2020, le pole feader comptabilise 15,6 ETP suite au départ d'un ETP qui ne sera pas remplacé.

- Mobiliser un chargé de mission spécialisé sur la thématique de l'instrumentation pour accélérer les engagements et le paiement du FEADER en se concentrant sur la mise à jour et la production des instruments OSIRIS pour les PDR Champagne Ardenne et Lorraine . Ses compétences et ses connaissances reconnues assure à l'Autorité de Gestion de gagner en réactivité pour ne pas ralentir la dynamique de programmation. A l'exception des mesures ouvertes 5.2 et 8.4 à titre préventif, le PDR Lorraine est totalement instrumenté. Il bénéficie de mises à jour régulière des outils. Par ailleurs, le technicien assure une mission assistance auprès des services instructeurs en cas de difficulté.

- Poursuivre l'animation du PDR en accompagnant davantage les services instructeurs par l'organisation de réunion de coordination ou thématique à rythme plus élevé, et affecter 2 agents au suivi et à l'animation des mesures stratégiques comme le PCAEA et la DJA. Ainsi, 2 chargés de missions ont été recrutés en septembre 2018 et assurent pleinement, depuis janvier 2019, la coordination de ces dispositifs. L'animation du PDR se poursuit par la tenue de réunions de coordination mensuelles entre l'Autorité de Gestion, l'ASP, la DRAAF et les services instructeurs. En terme d'animation opérationnelle de la DJA et du PCAEA, elles ont lieu de manière bi-hebdomadaire. Il existe des réunions de coordination sur les mesures forestières qui ont été mise en place depuis 2018 et élargies à la dimension du Territoire Grand Est depuis 2020. Ces réunions permettent à l'AG d'informer les DDT et d'échanger avec elles sur les thématiques liées au PDR Lorraine (maintenance instrumentation OSIRIS, publications diverses y compris : de procédures, de notes techniques d'instruction, animation d'une foire aux questions sur l'éligibilité des projets et/ou des pétitionnaires, point de calendrier des appels à candidatures, etc.) sur les mesures d'investissements (Mesure 04), d'installation (Mesure 06) et les aides surfaciques. Lieux d'échanges privilégiés, les DDT peuvent informer l'AG de leurs difficultés (instruction, stocks de dossiers en retard de traitement...). Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu détaillé qui est diffusé ensuite à l'ensemble des participants.

Des réunions inter-GAL ont lieu au minimum quatre fois dans l'année, dans le but de bien coordonner l'instruction et le suivi des aides LEADER. Elles sont complétées par un accompagnement accru des GAL par les chargées de mission de l'autorité de gestion. Enfin, des réunions bi-latérales entre le GAL et l'AG sont organisées selon les besoins.

- Dans cette logique, le Pole FEADER Lorraine disposait jusqu'à mi-juillet 2019 également d'un chargé de mission pour le suivi des mesures SIGC qu'il partageait avec le PDR de Champagne Ardenne, mesures très importantes du PDR. Depuis l'automne 2019, les deux chargés de mission SIGC suivent de manière

coordonnée l'animation et la programmation des mesures surfaciques pour les 3 PDRs.

- Mettre en œuvre un suivi financier efficient pour en faire un outil de décision, d'animation et de dialogue avec les services instructeurs. A ce titre, un chargé de mission a également été embauché en septembre 2018 et assure les missions de suivi et de fiabilisation des données pour un meilleur pilotage des mesures et une valorisation du PDR depuis le début de l'année 2019. Le travail de ce chargé de mission permet de consolider les données chiffrées du PDR en travaillant en coordination avec le service pilotage de la DFE. Cette consolidation a permis de se tourner par la suite vers un travail de prospectives pour appréhender la fin de gestion. Les missions permettent aussi de consolider la rédaction des RAMO et les travaux de remaquetage.

- Poursuivre la mobilisation des mesures de développement rural non agricole, notamment sur la mesure 7 relative aux services de base dans les zones rurales et d'accompagnement de la programmation LEADER mais aussi avec les mesures 1, 16. Une chargée de mission a fait l'objet d'un recrutement partagé avec le SDR Champagne Ardenne en septembre 2018 pour la mise en œuvre des mesures 1 et du PEI dans ses composantes 16.1 – Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture et 16.2 - Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies. Elle a la charge de procéder au engagement des projets pour lesquels les appels à projets ont été réalisé respectivement en 2017 et 2018. Compte tenu de la complexité de la mesure 16 et de la mesure 1, une seconde chargée de mission est partagée entre le PDR CHA et LOR pour la mise en œuvre de la mesure 1. S'agissant des mesures 7.4, 7.5 et 7.6, une chargée de mission est venue en renfort du pôle territoire en charge de la mise en œuvre de ces mesures.

- Le renforcement temporaire du Pole Feader Lorraine : l'AG a pris en compte le déficit de programmation et de paiement des aides FEADER en fin d'année 2017, en particulier sur les mesures de transformation des produits agricoles, l'équipement des entreprises de travaux forestier et les mesures en faveur de l'attractivité des territoires. Une équipe de six personnes à titre temporaire pour une durée maximale de 12 mois a été recrutée et vient renforcer l'équipe du SDR depuis avril 2018. Son travail a permis de résorber le retard de traitement des dossiers d'investissements des Entreprises de Travaux Forestiers et dans une moindre mesure, celui des dossiers de transformation des produits agricoles. Il s'est poursuivi en 2020 par le maintien d'une équipe de 4 personnes jusqu'au mois de septembre, qui auront pour objectif de finaliser le traitement des dossiers en retard, l'un de ces chargés de mission ayant été affecté au traitement des mesures 7.4, 7.5 et 7.6. Les dossiers en retard sont désormais tous traités.

L'Autorité de Gestion met en œuvre depuis 2015 des formations destinées aux services instructeurs, relatives aux règles de gestion du FEADER, pour sécuriser l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement. En 2018, deux sessions de 2 jours chacune ont été proposées aux nouveaux arrivants dans les services, et ont été suivies par 40 participants au total. En outre pour LEADER, deux jours de formation spécifiques dédiés à l'instruction des demandes de paiement ont été proposées aux GAL Lorrains. En 2019, un plan de formation qui permet de recenser les besoins en formation spécifiques au FEADER avait été mis en place. L'AG a également participé activement au GT Formation. Ce GT, organisé au niveau national, avait notamment pour objectif de mettre en place une plateforme de formation en ligne à destination des acteurs du FEADER français. Les premiers modules de formation en ligne sont disponibles depuis fin 2019. En 2020, L'AG a continué de travailler avec ce groupe de travail, et un nouveau module va être lancé sur les règles de calcul niveau confirmé. L'année 2020 a misé sur la continuité avec quelques formations spécialisées OSIRIS et les instructeurs ont été invités à s'inscrire sur la plate-forme INGENIUM.

Enfin, l'Autorité de gestion maintient, comme elle le fait depuis le second trimestre 2018, son soutien financier au renforcement des équipes des DDT qui instruisent les demandes des paiements du PCAEA pour

éviter une reconstitution des stocks de celles-ci.

Afin d'assurer la continuité avec les mesures correctives engagées dans le cadre du RDR 2 et de bénéficier de la mutualisation des bonnes pratiques, la Région Grand Est se place dans le cadre du plan d'actions FEADER coordonné par le Ministère en charge de l'agriculture (DGPE). Ce plan a été construit, et continue à être alimenté, sur la base des constats d'insuffisance, formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs, et face auxquels des mesures correctives sont engagées.

Dans d'un souci de qualité de la mise en œuvre, l'Autorité de Gestion suit et participe aux différents groupes de travail et instances nationaux :

- Comité Opérationnel Audits et Contrôles (COMOP A&C),
- Comité Opérationnel Hors Système de Gestion et de Contrôle (COMOP HSI GC),
- Comité Opérationnel Système de Gestion et de Contrôle (COMOP SIGC),
- Groupe de travail suivi /évaluation (GTSE),
- Comité consultatif suivi/évaluation du Réseau Rural National (COCOSE).

Ce travail en réseau permet les échanges de bonnes pratiques et génère une veille permanente, notamment alimentée par les constats d'insuffisance formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs. La région Grand Est participe activement à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ainsi les préconisations inventoriées et les propositions de procédures rédigées au niveau national sont appliquées dans la mise en œuvre du programme régional.

De la même façon, les travaux réalisés dans le cadre des réunions du Comité Opérationnel "audits et contrôles", en concertation entre les autorités de gestion, l'organisme payeur (ASP) et l'autorité de coordination des AG (MAAF), décrivent les mesures prises et à entreprendre afin de corriger ce taux d'erreur. Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région où l'autorité de gestion intègre tous les éléments dans ses procédures formalisées à destination des instructeurs. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP audits et contrôles entre les AG, l'ASP et le ministère, également en concertation avec la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs (CCCOP).

Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP « audits et contrôles », également en concertation entre les AG, l'ASP et le Ministère. Elles sont complétées également par des guides de procédure et des notices de saisie, en particulier pour la mesure PCAE.

En 2020, l'AG a poursuivi ses travaux liés au dispositif de contrôle interne FEADER, afin de répondre à ses obligations liées au système de gestion et contrôle prévues par les R(UE) 1303/2013 art.72 à 74, R(UE) 480/2014 art.30 et les conventions tripartites de mise en œuvre des PDR.

Ces travaux de l'AG s'intègrent également dans le plan d'action national piloté par le GT Contrôle et le GT Audits Externes, ainsi que dans l'exercice de suivi des recommandations de la CCCOP piloté par l'ASP.

Pour rappel, une première cartographie des risques avait été élaborée et un comité de pilotage avait été mis en place en 2017. Le comité de pilotage rassemble les chef(fe)s de service des 3 PDR, ainsi que la cheffe du service Pilotage et la Directrice Adjointe Déléguée aux fonds européens. Les travaux sont menés par une équipe technique qui rassemble 2 chargés de mission issus de chaque PDR.

La mission de communication est mutualisée au niveau de la Délégation aux Fonds Européens pour l'ensemble des programmes européens cofinancés par le FEADER, le FEDER et le FSE et relève du Service de Pilotage de la Délégation aux fonds européens. La mission d'évaluation est partagée entre ce Service de Pilotage (marchés publics) et les 3 pole de développement rural (compétence métier).

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	330 825 611,00	67,98	62,87

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	330 825 611,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	330 825 611,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

aux bénéficiaires		

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Depuis le 1er janvier 2017, le Réseau Rural régional est consolidé et opérationnel à l'échelle de la Région Grand Est. Ce réseau unique permet :

- D'harmoniser la mise en œuvre de l'animation sur l'ensemble du Grand Est,
- De mutualiser les moyens et les expériences acquises par les trois anciennes régions,
- De décloisonner et mettre en synergie les acteurs bénéficiaires des trois Programmes de Développement Rural (PDR),
- D'anticiper dès à présent le périmètre futur du prochain Programme de Développement Rural Grand Est.

Pour l'année 2020, deux nouvelles chargées de mission sont entrées en fonction en janvier, basées à Strasbourg et Châlons-en-Champagne. Le Pôle Pacte pour la Ruralité, Réseau Rural et ingénierie territoriale a été créé suite à la réorganisation de la Direction de la Cohésion des Territoires, ce qui a permis une meilleure identification du Réseau auprès des agents régionaux et des partenaires. Le Réseau Rural s'est donc articulé avec le Pacte pour la Ruralité, politique régionale lancée en 2016 en faveur du développement des territoires ruraux. Les deux ETP ont travaillé de pair à l'échelle régionale et européenne, assurant ainsi une transversalité entre thématiques et échelons territoriaux. Les deux chargées de mission ont privilégié, non pas une approche territoriale (répartition géographique), mais une entrée par thématique et projets, ce qui permet ainsi que de "faire Grand Est".

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, l'année 2020 a été axée sur la communication et la valorisation des projets ruraux ainsi que sur l'accompagnement à l'évaluation de la stratégie LEADER par les GAL du Grand Est, qui en avaient exprimé le besoin en décembre 2019. La réflexion sur la forme et le contenu de cet accompagnement s'est faite au cours du 1er semestre pour une mise en œuvre d'un an. Il a été fait appel à l'association Citoyens & Territoires, ancien Carrefour des Territoires Lorrains, avec laquelle une convention annuelle a été passée. L'accompagnement a débuté dès juin avec une première réunion virtuelle réunissant l'ensemble des GAL et la mise en place d'un Comité de Pilotage incluant le Réseau Rural Grand Est, le prestataire, l'AG et 4 GAL volontaires représentatifs de l'ensemble des GAL du Grand Est. Des groupes de travail ont été également mis en place afin de travailler en petit comité sur diverses problématiques relevées au cours des deux premières rencontres.

Le travail avec les GAL sur la coopération s'est achevé au 31/12/2020 (accompagnement par le prestataire Eurêka 21), et a permis à une grande majorité des GAL d'être accompagné techniquement, sous forme de coachings, individuels, semi collectifs ou collectif pour impulser ou accompagner leur démarche de coopération.

Le réseau national a ensuite pris la relève en proposant la cellule ATMAC à l'échelle française pour répondre aux besoins de coopération de l'ensemble des GAL du territoire.

Le Réseau Rural a également poursuivi son action en faveur des Go-PEI en développant un travail de coopération avec les services financeurs régionaux et européen. Deux webinaires ont été organisés (aide au

suivi administratif, techniques d'animation, communication autour du projet, échanges de bons procédés.), une plateforme collaborative pour des échanges internes a été mise en place.

Le Réseau Rural a poursuivi sa mission de veille, diffusion d'information et participation aux comités de pilotage des 3 MCDR actifs sur le territoire du Grand Est.

Le Réseau Rural Grand Est a régulièrement communiqué sur l'ensemble de ces projets *via* des actualités publiées sur le site internet du réseau rural.

Enfin, le réseau, dans sa dimension nationale et européenne, a participé aux diverses réunions RRRx, RRN, séminaire AKIS (PEI), présence au Salon de l'Agriculture et a été force de proposition et de relais d'informations (de l'Europe au Grand Est et des projets locaux remontés à l'échelle nationale et européenne).

La pandémie a mis un coup d'arrêt aux événements devant se tenir en présentiel mais le RRGGE a su rebondir en transformant un maximum de réunions présentiellees en webinaires, web conférences ou bien encore café virtuel du Réseau.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

L'articulation du Réseau Rural Grand Est avec le Réseau Rural National vise à accroître l'efficacité de l'action de ce dernier sur le territoire français. Le Réseau Rural Grand Est est partenaire d'actions lancées par les Réseaux Ruraux Européen et National et travaille en synergie avec eux. Il a également un rôle de relai régional des actions de communication, d'information sur les fonds européens et de manifestations organisées aux différentes échelles. Les activités du Réseau Rural Grand Est sont menées dans le cadre du **plan d'actions pluriannuel** approuvé en 2017 (voir « Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN »).

Le plan d'actions du Réseau Rural Grand Est répond aux **4 objectifs fixés** dans l'article 54 du règlement (UE) n°1305/2013, eux-mêmes **déclinés selon les 7 types d'activités**. Ce plan d'actions constitue le fil conducteur des activités menées chaque année par le Réseau Rural Grand Est pendant toute la durée de la programmation :

OBJECTIF 1 « MOBILISER » : ACCROITRE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ART. 54 (2) A

Type d'activité : formations et mise en réseau des GAL LEADER, assistance technique pour la coopération Art. 54 (3)(b)(iii)

Cibles : Chargés de mission des GAL et acteurs des démarches LEADER

En lien avec l'Autorité de Gestion, il s'agit de proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences destinée à l'ensemble des 32 Groupes d'action locale du Grand Est : appui pour leurs projets de coopération, capitalisation de leurs expériences et d'éléments méthodologiques et accompagnement collectif sur des sujets transversaux (communication, évaluation, etc...).

Actions réalisées en 2020 :

FAITS MARQUANTS :

- **Mise en place de séance de coachings coopération** individuels et semi-collectifs avec notre prestataire Eurêka21 : au total, 13 GAL ont fait appel à Eurêka21 pour un ou plusieurs projets de coopération soit un total de 4,5 jours de coaching ;
- Deux journées sur **l'évaluation et coopération** organisée avec Citoyens & Territoires et Eurêka21 ;
- **Spécial confinement** : tenue des **cafés du Réseau** tous les vendredis de novembre sur des thématiques diverses : coopération, accès aux soins en milieu rural, projets coup de cœur... ;

Invitations faites à : animateurs GAL, collègues Région (Fonds européens, Cohésion des Territoires, Mobilité, Santé...) et porteurs de projets divers liés à la thématique.

MAIS AUSSI...

- Participation du RRR aux **secondes rencontres nationales de la coopération LEADER** et recensement des projets de coopération ;
- **Appui à la création et participation à des groupes de travail thématiques sur l'évaluation avec les GAL** ;
- **Mise à jour régulière** de l'annuaire de la mailing liste des GAL ;
- **Participation aux InterGAL** organisés par l'AG ;
- **Publications réalisées par le RRGE et/ou diffusion de ressources utiles** : articles sur des projets LEADER (Agri-échanges, l'Atelier, Simone...) et en milieu rural (Bouge ta prév'), webconférence « A quoi rêve le Pays d'Othe ? », offres d'emploi, Appels à Projets ;

Type d'activité : facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, mise en commun et diffusion des données recueillies Art. 54 (3)(b)(ii)

Cibles : Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

Le Réseau Rural National et le Réseau Rural Régional investissent tous deux ce champ d'activité à leurs échelles d'action respectives.

Actions réalisées en 2020 :

FAITS MARQUANTS :

- **Organisation des Leader Tour** : Barséquanais et Pays de Saverne, reportés pour printemps/été 2021 en raison de la pandémie ;
- **Création d'une chaîne YouTube Réseau Rural Grand Est** : mise en ligne régulière de vidéos en lien avec la ruralité ;
- **Création d'une newsletter** diffusée tous les deux mois auprès des bénéficiaires des PDR ;
- **Organisation d'un webinaire sur le service civique en milieu rural** en partenariat avec la DJSE et l'Etat ;

MAIS AUSSI...

- **RRGE relai d'informations** : sur les webinaires, les actions dans les territoires (réseau PAARTAGE, Agri-échanges, Collectif Créa'Rural...) ;

- **Participation aux réunions des Réseaux Ruraux Régionaux ;**
- **Mise en réseau** de la FRCUMA du Grand Est avec les GAL du Grand Est pour un projet d'itinérance coopérative (MCDR CARNAC) ;
- **Participation à diverses réunions** pour faire connaître le RRGÉ et capter des nouvelles ressources utiles aux parties prenantes ;

OBJECTIF 2 ART. 54 (2) B « OPTIMISER » : AMELIORER LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL

Type d'activité : mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation Art 54 (3)(b)(v)

Cibles : Parties prenantes du réseau

Le Réseau Rural Grand Est peut apporter un appui pour le suivi et l'évaluation des PDR, à la fois en suivant et évaluant ses propres activités de mise en réseau et de capitalisation (présente contribution aux trois Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) des PDR) et en participant à la mise en commun et la diffusion des données de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PDR en Grand Est.

Actions réalisées en 2020 :

FAITS MARQUANTS :

- **Création d'un espace de travail sur la plateforme collaborative** Slack en réponse à une demande des Go-PEI du GE : partage de docs, FAQ, actualités... ;
- **Création d'un inventaire de l'ingénierie territoriale** du Grand Est ;
- **Proposition d'homogénéisation des pratiques** entre les 3 anciennes régions concernant le dispositif **contrepartie LEADER** via la rédaction d'une note auprès des élus régionaux ;

MAIS AUSSI :

- **Recensement** auprès des GAL de leur avancement en matière d'évaluation ;
- Diffusion des **pratiques d'autres Régions sur l'évaluation** auprès des GAL ;
- Contribution à la réflexion des "portraits de territoires" engagée par la direction de la cohésion des Territoires : compilation des données et indicateurs ;
- **Diffusion et mobilisation des acteurs ruraux** autour de la nouvelle application Loc'Halles Grand Est ;
- **Contribution à la notation des projets présentés aux comités de sélection FEADER/LEADER** des projets avec l'AG ;
- Diffusion des travaux de PARTAAGE : réseau de la transition alimentaire dans le Grand Est ;

OBJECTIF 3 « INFORMER » : INFORMER LE GRAND PUBLIC ET LES BENEFICIAIRES POTENTIELS SUR LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT - ART. 54 (2) C

Type d'activité : Participer à la mise en œuvre du plan de communication inter-fonds, en lien avec les autorités de gestion, incluant la publicité et les informations concernant le PDR ainsi que les activités d'information et de communication visant un public plus large Art 54 (3)(b)(vi)

Cibles : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Cette activité est conduite en articulation et en synergie avec la stratégie de communication pluri-fonds, ainsi que celle organisée au niveau national par le RRN.

A ce titre, le Réseau Rural Régional relaie les informations et communications, afin de contribuer à l'émergence de projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes au niveau des trois PDR en Grand Est, tout en visant une valorisation des retours d'expériences.

Actions réalisées en 2020 :

FAITS MARQUANTS :

- Animation de la **webconférence** du projet culturel « A quoi rêve le Pays d'Othe ? » (GAL Pays d'Othe et Armance dans l'Aube) avec témoignage des porteurs et de l'animateur du GAL ;
- Témoignage du RRGE sur la **réponse des territoires ruraux du Grand Est à la crise de la Covid-19** ;

MAIS AUSSI :

- Le RRGE est **porte d'entrée des bénéficiaires potentiels du FEADER** (LEADER, FEADER, PEI) : conseils et orientation des porteurs de projets, notamment vers les chargés de mission FESI des Maisons de Région ;
- **Communication sur la page web du RRGE** et contribution de rédaction d'articles dans la revue RRN : mise en ligne de documents, articles, retours d'expériences, agenda, actualités, appels à projets (notamment FEADER) ;

Type d'activité : Participation et contribution aux activités du réseau européen de développement rural (ENRD) ainsi qu'au RRN Art 54 (3)(b)(vii)

Cibles : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Le Réseau Rural National est le principal interlocuteur et contributeur du Réseau Rural Européen.

Le Réseau Rural Grand Est :

- S'associe, si besoin, aux activités du réseau européen et s'en fait le relais auprès des acteurs ruraux ciblés par ses activités,
- Participe activement aux réunions et travaux du Réseau Rural National.

Actions réalisées en 2020 :

FAITS MARQUANTS :

- **Contribution active à la mise en œuvre des 3 projets MCDR** (projet FNAB à l'arrêt);
- Présence aux **secondes rencontres nationales de la coopération LEADER** et diffusion des offres de coopération ;

MAIS AUSSI...

- **Participation aux réunions et travaux du RRN** (AG, réunions des RRRx...);
- Participation au **webinaire AKIS (connaissances en agriculture)** des 16 et 17 septembre ;
- Diffusion au sein de la newsletter des **actualités nationales et européennes** ;
- Diffusion de **l'appel à projets Smart Villages** ;

OBJECTIF 4 « INNOVER » : FAVORISER L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE, LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, LA FORESTERIE ET LES TERRITOIRES RURAUX ART. 54 (2) D

Type d'activité : offre de mises en réseau pour les conseillers et les services de soutien à l'innovation (PEI-AGRI, Groupes Opérationnels (GO), services de soutien à l'innovation) Art 54 (3)(b)(iv)

Ce champ d'activité est essentiellement investi par le Réseau Rural National, en particulier à travers l'accompagnement du programme PEI-AGRI et le comité consultatif qui y est spécifiquement consacré et qui se charge d'organiser des réunions d'information et des formations de niveau national. Le Réseau Rural Grand Est peut également mener des actions collectives d'accompagnement de la mise en œuvre du PEI en Grand Est.

Actions réalisées en 2020 :

FAITS MARQUANTS :

- **Spécial confinement** : Organisation et animation de deux webinaires pour les Go-PEI du Grand Est : questions administratives, plateforme Slack, diffusion des webinaires disponibles sur la chaîne YouTube ;
- **Participation aux COPIL des 9 GO PEI, mises en réseau, diffusion des livrables** (*exemples : Fondation Solar Impulse pour des pistes de financement, Atmo Grand Est pour HARMONY sur les indicateurs...*) ;

MAIS AUSSI :

- **Veille collaborative** sur les thèmes de l'élevage, des grandes cultures, du végétal et du numérique et l'actualité de l'agriculture en général ;
- **Diagnostic numérique** : travail avec la DREAL et la mission numérique autour du degré de maturité des territoires numériques ;
- **Rédaction d'un article** sur l'accueil d'une délégation franco-allemande ;

Type d'activité : identification d'exemples de projets innovants couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural - Art 54 (3)(b)(i)

Actions réalisées en 2020 :

FAITS MARQUANTS :

- **Réalisation d'un livret de communication sur les Go-PEI du Grand Est** présentant le PEI, les neuf GO du Grand Est, les focus group et le Réseau Rural (*en collaboration avec les Go, la DFE et la DAVF, disponible sur le site du RRGE*) ;

- **Zoom sur les projets : Présentation du Go-PEI Chanvre** au Salon de l'Agriculture le stand du RRN + mise en ligne sur page web d'un article ; **Rédaction et mise en ligne d'un article** sur le Go-PEI PARTAGE suite au kick-off meeting
- Mise en valeur de projets innovants (selon thématique) dans les territoires de GAL via les **cafés du réseau** : *session d'éducation thérapeutique décentralisée, autostop organisé, projet de coopération « Moselle sans frontières »...* ;

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

1/ Au travers de ses actions, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité des PDR, permettant d'accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l'Union européenne aux projets qui contribuent au développement rural en Grand Est.

Différents outils ont été utilisés ou créés par nos soins pour accroître et améliorer le Réseau et son fonctionnement :

- Création d'une chaîne YouTube pour la diffusion des webinaires et autres vidéos ;
- Mise en place d'une newsletter tous les deux mois, qui permet la diffusion d'informations aux niveaux régional et national (environ 200 personnes/touchées par envoi) ;
- Réalisation d'un dépliant GoPEI pour diffusion interne principalement (sous format électronique pour le moment en raison de la situation sanitaire) ;
- Création et animation des cafés du réseau pour tisser du lien et valoriser des projets ruraux ;
- Rédaction d'articles sur le site internet/revue du RRN et relai d'appels à projets ;
- Participation à des webinaires du RRN pour valoriser les projets du Grand Est ;
- Commencement d'un travail en transversalité avec les chargés de mission FESI pour renseigner les porteurs de projet ;

2/ Par ailleurs, en complément des actions du Réseau Rural régional, l'AG a mené différentes actions de communication en 2020

En 2020, différentes actions ont été réalisées, avec un accent particulier mis sur la communication à l'attention du grand public afin de valoriser l'action des fonds européens en Grand Est, et la poursuite d'actions d'information ciblées vers certains porteurs de projets en fonction de l'avancement des programmes. Ce plan d'actions couvre l'ensemble des programmes gérés par la Région Grand Est.

L'animation du site europe-en-alsace.eu :

Le site internet a vocation à informer les acteurs du territoire sur les potentialités des programmes européens 2014-2020, augmenter la notoriété des programmes européens en faisant connaître les réalisations concrètes et leurs actualités, et permettre aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires effectifs de trouver les outils nécessaires à une demande de subvention ou à la bonne gestion de celle-ci.

En 2020, le site a enregistré 8 497 visites et 16 359 pages ont été vues.

L'animation de la page Facebook l'Europe s'engage en Grand Est :

La page Facebook L'Europe s'engage en Grand Est, qui rassemble à raison de 2 à 5 publications par semaine des informations sur l'intervention des fonds européens, des programmes Erasmus+ ou INTERREG sur le territoire régional, a été mise en ligne en septembre 2016. Elle est visible à l'adresse : <https://www.facebook.com/europeenGE/>

A la fin de l'année 2020, elle rassemble une communauté de 1 150 abonnés (1124 en janvier 2019), soit une augmentation par rapport à 2019.

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2020			0,07	2,69	2,60
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2020			2,00	1,67	120,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2020			1 073,00	21,46	5 000,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2020	10,70	64,51	10,70	64,51	16,59
		2014-2019	7,80	47,02	7,80	47,02	
		2014-2018	5,01	30,20			
		2014-2017	7,34	44,25	3,48	20,98	
		2014-2016	3,63	21,88	1,15	6,93	
		2014-2015	3,33	20,08	0,29	1,75	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	46 790 631,81	70,51	29 940 723,42	45,12	66 363 315,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 149 894,80	49,28	214 531,40	9,19	2 333 333,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			214 531,40	9,19	2 333 333,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2020			1 073,00	21,46	5 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	44 991 451,87	73,95	29 601 925,34	48,66	60 839 603,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			109 128 042,92	71,75	152 099 009,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			29 601 925,34	48,66	60 839 603,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			1 354,00	64,48	2 100,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	649 285,14	20,35	124 266,68	3,90	3 190 379,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2020	7,87	83,03	7,87	83,03	9,48
		2014-2019	6,84	72,16	6,84	72,16	
		2014-2018	5,43	57,29	5,43	57,29	
		2014-2017	11,05	116,58	3,95	41,67	
		2014-2016	10,51	110,88	2,61	27,54	
		2014-2015	6,34	66,89	0,70	7,39	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	27 959 812,00	67,99	20 975 856,44	51,01	41 121 500,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	27 959 812,00	67,99	20 975 856,44	51,01	41 121 500,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			158 126 258,00	52,71	300 000 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			20 975 856,44	51,01	41 121 500,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			996,00	83,00	1 200,00
M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020					5,00

Domaine prioritaire 2C+

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2C+	Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)	2014-2020			172,00	52,12	330,00
		2014-2019			136,00	41,21	
		2014-2018					
		2014-2017			32,00	9,70	
		2014-2016			18,00	5,45	
		2014-2015			67,00	20,30	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	11 901 654,80	78,12	6 933 461,80	45,51	15 235 170,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	8 584 923,96	109,69	4 188 378,68	53,52	7 826 430,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			6 412 495,06	32,77	19 566 076,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 984 743,27	65,88	2 745 083,12	60,59	4 530 274,00
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					15 385,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			2 745 083,12	60,80	4 514 889,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	331 987,57	11,53			2 878 466,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2020					0,00	
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)	2014-2020				1,03	58,86	1,75
		2014-2019				0,78	44,57	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
2014-2015								
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	13 416 657,92	53,98	11 428 913,17	45,98	24 854 209,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	13 416 657,92	53,98	11 428 913,17	45,98	24 854 209,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			73 374 334,67	118,09	62 135 524,00	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			131,00	59,01	222,00	

Domaine prioritaire 3B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2020					0,00	
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha)	2014-2020						30,00
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					27 016,00	
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					27 016,00	

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020					0,88	
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2020						0,88
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2020						0,88
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020				15,58	561,27	2,78
		2014-2019				15,37	553,71	
		2014-2018						
		2014-2017				6,35	228,76	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2020				15,74	155,61	10,12
		2014-2019				15,60	154,23	
		2014-2018						
2014-2017					6,52	64,46		
2014-2016					0,05	0,49		
2014-2015								
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages	2014-2020				16,35	277,17	5,90	
	2014-2019				16,17	274,12		
	2014-2018							
	2014-2017				7,29	123,58		
	2014-2016				4,96	84,08		

	(domaine prioritaire 4A)	2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	407 060 254,87	135,83	249 955 108,92	83,41	299 687 858,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	50 340 699,96				
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	4 960 318,01	74,57	2 770 147,42	41,64	6 652 110,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 586 060,60	26,37	584 419,51	9,72	6 014 615,00
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			0,00	0,00	1 374 950,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			512 488,55	25,40	2 017 550,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			13,00	11,61	112,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			134,87	5,86	2 300,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			71 930,96	1,80	3 997 065,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	72 839 305,43	74,71	53 995 577,87	55,38	97 492 016,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			115 130,51	66,53	173 040,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	63 150 304,05	155,10	34 357 118,94	84,38	40 716 184,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			44 705,87	136,90	32 656,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			13 333,36	64,76	20 588,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					26 666,00
M12.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020					1,00
M12.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020					1,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	214 183 566,82	144,73	158 247 845,18	106,93	147 988 387,00
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			24 187,90	86,39	28 000,00
M13.2	O5 - Superficie	2014-2020			42 680,57	10,41	410 000,00

	totale (ha)						
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			313 806,34	523,01	60 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					797 880,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2020					355,00	
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2020						67,14
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2020				44,86	100,00	44,86
		2014-2019				44,86	100,00	
		2014-2018				44,86	100,00	
		2014-2017				44,86	100,00	
		2014-2016				44,86	100,00	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	41 844 959,29	58,12	15 548 427,70	21,60	71 997 857,00	
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	97 269,58	98,52	90 499,59	91,66	98 730,00	
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			571 209,65	231,42	246 825,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	23 611 456,54	46,60	5 169 520,03	10,20	50 673 214,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2020			7 461,00	0,47	1 581 455,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			19,00	10,27	185,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations	2014-2020			1,00	5,00	20,00	

	ns soutenues						
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020					5,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	154 925,49	10,38	6 631,37	0,44	1 492 247,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	17 981 307,68	91,12	10 281 776,71	52,10	19 733 666,00
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2020			1 057 129,00	100,00	1 057 129,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2020			12,00	100,00	12,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			288 873,31	65,00	444 444,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			7 462 481,34	49,32	15 131 667,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					591 444,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			2 530 422,06	70,96	3 566 111,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé citoyen Lorraine année 2020	Résumé à l'intention des citoyens	30-06-2021		Ares(2021)4315561	1323440533	Résumé citoyen Lorraine année 2020	02-07- 2021	n00383uv
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP041	Annexe financière (systèmes)	19-04-2021		Ares(2021)4315561	2077353368	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP041_fr.pdf	02-07- 2021	n00383uv

